

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****\*15092021\***

TRIBUNAL DE COMMERCE

**17 JUN 2015**

INVENTÉ

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0874.913.175

Dénomination

(en entier) : **INTERNATIONAL INNOVATION AND EQUITY  
MANAGEMENT en abrégé : INNOVITY**

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 1348 Louvain-La-Neuve, rue Louis de Geer, 6

**Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

D'un acte reçu le premier juin 2015 par Maître Françoise MONTFORT, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « INTERNATIONAL INNOVATION AND EQUITY MANAGEMENT » en abrégé « INNOVITY SA » ayant son siège social à 1348 Louvain-La-Neuve, rue Louis de Geer, 6, numéro d'entreprise 0874.913.175 et taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro 874.913.175.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes :

1. Modification de l'article 2 – Siège social

Décision de transférer le siège social de la société à 1348 Louvain-la-Neuve, Boucle Odon Godart 7, à partir du 1er juillet 2015.

2. Modification de l'article 3 – Objet social

a) Rapports du conseil d'administration et du commissaire

b) Modification de l'objet social

2. Modification de l'article 3- Objet social

Décision de modifier l'objet social en ajoutant après le premier alinéa, un nouvel alinéa libellé comme suit :

« Elle peut également exploiter un centre d'affaires ou de services dont l'activité principale consiste en la fourniture à des entreprises, des indépendants, des titulaires de professions libérales ou des associations, d'un ensemble de services indissociables s'appuyant sur une infrastructure complète et intégrée. Cet ensemble de services, offert pour un prix forfaitaire, comprend à la fois la mise à disposition de locaux privatifs meublés, l'utilisation d'une infrastructure destinée à l'usage commun de tous les occupants du centre d'affaires ou de services, l'utilisation de réseaux bureautiques et téléphoniques, ainsi que d'autres services de diverses natures. »

3. Mise en concordance des articles des statuts

Pour extrait littéral conforme.

Délivrés en même temps : une expédition, le rapport du gérant + une situation active et passive au 31 mars 2015, le rapport du commissaire et les statuts coordonnés.

Le notaire Françoise Montfort à Rixensart